

L'ajournement

● (1825)

Je sais que le secrétaire parlementaire n'est pas en mesure de clarifier la position libérale sur la question, mais j'espère qu'il pourra clarifier celle du premier ministre et de son gouvernement. J'attends une déclaration où le gouvernement annoncera qu'il a donné à M. Reisman des instructions très précises lui interdisant de parler davantage des exportations d'eau et du projet du canal Grand, et lui ordonnant de respecter, sinon les vues du critique du NPD en matière d'environnement, du moins les vues du gouvernement qui le paie grassement.

M. Chuck Cook (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je vais essayer de remettre de l'ordre dans l'esprit confus du député.

Ces derniers mois, de nombreuses tentatives ont été faites pour relier la question d'exportation massive d'eau par le détournement de cours d'eau à celle des négociations commerciales entre le Canada et les États-Unis. Le député a été mêlé à ces tentatives. Le gouvernement a précisé sa position sur la question plus d'une fois. Dès le 30 septembre 1985, en fait, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a déclaré, quand a paru le rapport de la commission fédérale d'enquête sur l'eau de la Commission Pearce, qu'il ne voyait pas de lien entre l'exportation d'eau et le libre-échange. Depuis lors, le gouvernement a répété que les négociations commerciales canado-américaines ne portaient sur rien d'autre que le commerce, qu'elles ne visaient pas à céder quelque partie que ce soit de la souveraineté du Canada sur nos propres ressources naturelles.

Le gouvernement du Canada n'a pas reçu d'instances d'un État américain ou d'un organisme fédéral quelconque, à titre officiel ou non, sur la question d'exportation d'eau.

M. Blaikie: En a-t-il reçu de la part d'organismes canadiens?

M. Cook: Et il ne prévoit pas non plus aborder cette question dans le contexte des négociations sur le libre-échange.

On a fait beaucoup de cas récemment des idées de M. Reisman au sujet de l'exportation de l'eau vers les États-Unis. M. Reisman a indiqué clairement qu'il n'avait fait aucun commentaire ni formulé aucune déclaration concernant l'exportation de l'eau depuis sa nomination en tant que négociateur. Les commentaires récents au sujet de l'eau que les médias ont publiés et attribués à M. Reisman proviennent d'une déclaration non autorisée d'un collaborateur de M. Reisman et à son insu. Et tant que négociateur, M. Reisman va suivre les directives du gouvernement, et celui-ci a clairement indiqué que le Canada conserverait toujours le contrôle sur ses ressources naturelles.

Cette réponse devrait certes satisfaire même un député qui cherche toujours à semer la confusion.

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'éjourne à 11 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)